



COMMUNE DE VILLARS-SAINTE-CROIX

Municipalité

AU CONSEIL GÉNÉRAL DE
LA COMMUNE DE ET À
VILLARS-SAINTE-CROIX

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 01/2024

RELATIF À UNE DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 60'000.- POUR DES
TRAVAUX URGENTS AU CIMETIÈRE DE VILLARS-STE-CROIX :
AMÉNAGEMENT DE PLACES POUR LES TOMBES

Table des matières

1.	Préambule.....	2
2.	Description du projet	2
3.	Coûts.....	3
1.	Amortissement	4
2.	Conclusion	4

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil général,

1. Préambule

Le Conseil général de Villars-Ste-Croix a refusé par deux fois un préavis municipal sollicitant un crédit pour l'aménagement du cimetière, en 2022 et en 2023.

Or, il se trouve qu'aujourd'hui, dans le cimetière de Villars-Ste-Croix, il n'y a plus qu'une place pour une tombe de corps à la ligne et qu'une place pour une tombe cinéraire.

Il est donc urgent de préparer des places supplémentaires pour accueillir des tombes, tant de corps que cinéraires.

C'est pourquoi, nous vous présentons ce préavis municipal pour des places supplémentaires dans le cimetière de Villars-Ste-Croix ainsi que quelques aménagements d'entretien nécessaires et urgents.

En effet, nous avons tout récemment reçu la remarque suivante d'une habitante de Villars-Ste-Croix : *Un bon coup de neuf ne ferait pas de mal à notre cimetière de Villars-Ste-Croix car vraiment c'est assez glauque et vieillot tout ce qu'il y a autour et à l'intérieur au niveau de l'état général mais aussi des petits cailloux, des murs, murets, petits carrelages etc...*

Un aménagement complémentaire est à l'étude et fera l'objet d'un préavis municipal probablement en juin prochain.

2. Description du projet

Les travaux envisagés sont les suivants (les points a. à e. sont indiqués sur le plan de la page suivante) :

- a. Entrée Ouest
 - Construction d'un muret à gauche en entrant en pierre naturelle sur le même modèle que l'existant.
 - Pose de deux colonnes en granit (30x30) pour le portail.
 - Dépose du portail, modification des fixations et repose.

- b. Zone Nord-Ouest
 - Pose d'une bordure le long du chemin principal.
 - Déplacement de la fontaine contre le mur existant.
 - Création d'un chemin d'accès à la fontaine.
 - Aménagement partiel de la zone pour accueillir des tombes cinéraires.

- c. Chemin principal
 - Remplacement du muret par un muret en granit avec couverture.

- d. Chemin transversal
 - Pose partielle d'une bordure pour délimiter le chemin.

- e. Centre
 - Aménagement partiel de la zone pour accueillir des tombes à la ligne.

Le reste de la zone e. sera traité dans le prochain préavis.

Il est également prévu la pose d'un tuyau en prévision de l'installation d'un arrosage automatique et le remplacement du tuyau de la fontaine.



3. Coûts

Le coût de ces travaux est estimé à CHF 55'000.-.

Une réserve pour divers et imprévus de CHF 5'000.- est également prévue.

Résumé :		
Coût des travaux	CHF	55'000.-
Divers et imprévus	CHF	5'000.-
Total	CHF	60'000.-

1. Amortissement

Le 29 novembre dernier, le Conseil d'Etat a adopté la révision partielle du règlement sur la comptabilité des communes (RCCom). L'article 17 du RCCom, relatif à l'amortissement ordinaire des investissements portés à l'actif du bilan, a été modifié, de manière à rendre déjà obligatoires les durées d'amortissement par catégories d'immobilisation prévues par MCH2 (modèle comptable harmonisé de deuxième génération).

Les durées d'amortissement ne doivent plus figurer dans les conclusions des préavis relatifs à un crédit d'investissement, mais figurer seulement dans le corps desdits préavis. En effet, les durées sont obligatoires et ne découlent plus d'un choix politique.

En l'occurrence, la durée d'amortissement du crédit de CHF 60'000.- pour des travaux au cimetière de Villars-Ste-Croix : aménagement de places pour les tombes, est de 10 ans.

2. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil général, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil général de Villars-Ste-Croix

- **Vu le préavis municipal n°01/2024 ;**
- **Ouï le rapport de la/des commission/s chargée/s d'étudier ce projet ;**
- **Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;**

Décide

1. **D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 60'000.- pour des travaux au cimetière de Villars-Ste-Croix : aménagement de places pour les tombes ;**
2. **De financer CHF 60'000.- par la trésorerie courante ;**
3. **De prévoir un amortissement budgétaire de CHF 60'000.- par le compte n° 440.331 ;**
4. **De porter au budget de fonctionnement, dès la fin des travaux, l'adaptation des charges usuelles d'exploitation.**

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 11 décembre 2023.

Municipal responsable du dicastère : Vincenzo Camuglia.

Le Syndic

Georges Cherix

Au nom de la Municipalité



La secrétaire

Barbara Kammermann